ENVIRONNEMENT. Ils jugent que l'arrêté préfectoral sur la restriction d'eau et les risques de sécheresse n'est pas assez explicite

L'arrêté sur l'eau est trop sec, estiment les Verts

■ Les Verts-Gironde ont déploré hier matin « la lenteur » dont a fait preuve la préfecture pour prendre un arrêté réglementant l'usage de l'eau.

« Dès le mois de mars, nous avions écrit au préfet pour l'alerter sur le déficit pluviométrique de la Gironde en automne et en hiver et sur les risques de sécheresse, explique Gérard Chausset, vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux. Or il a fallu attendre le 24 juin pour que cet arrêté soit enfin pris. »

Gérard Chausset PHOTO PHILIPPE TARIS

« Pas un mot sur les stations de lavage ». Pour les Verts, l'arrêté n'a pas seulement été pris avec retard, il est.. trop sec dans sa rédaction.

« Le préfet interdit aux particuliers de nettoyer leurs voitures mais pas un mot sur les stations de lavage dont je ne pense pas qu'elles recyclent leur eau, précise Gérard Chausset. Et qu'on ne vienne pas nous parler de préservation de l'emploi.

Ces stations sont toutes automatiques et appartiennent à des grandes multinationales comme Total. Autre exemple à propos des piscines. On interdit la mise à niveau mais on accorde une dérogation à ceux qui feraient actuellement construire une piscine. »

L'élu Vert regrette enfin que l'arrêté n'ait pas fait l'objet de plus d'information auprès des usagers et du grand public. « De nombreux clubs sportifs appellent les municipalités pour savoir s'ils ont encore le droit d'arroser les pelouses. Idem pour les golfs puisque rien n'est précisé dans l'arrêté. »

Mettre la Lyonnaise à contribution. Selon Gérard Chausset, « il est impératif que la préfecture communique dans les grandes largeurs sur la nécessité d'économiser l'eau et que la Lyonnaise soit elle aussi mise à contribution pour gérer cette communication de crise. »

« De toute façon, conclut-il, il faut tenir le langage de la vérité. La sécheresse que nous vivons n'est pas conjoncturelle.

C'est un indicateur supplémentaire du dérèglement climatique que nous constatons depuis des années et qui se traduit par des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes et fréquents, comme la canicule. »

: B. L.

Les souhaits de la FNSEA

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a souhaité, hier, dans un message au président Chirac, que « partout où cela est possible, les acteurs de l'eau réfléchissent à des solutions durables », car « l'eau ne doit pas diviser, elle doit rassembler ».

Portugal menacé

Les réserves d'eau pourraient bientôt être à sec dans la région très touristique de l'Algarve, sur la côte sud du pays.

Des antinucléaires interpellent Chirac

Réagissant aux « déclarations rassurantes » du président de la République, le réseau Sortir du nucléaire (718 associations écologistes) rappelle les menaces que font peser, selon lui, les centrales nucléaires sur l'environnement (flore et faune) en période de sécheresse.

GESTION DE L'EAU. Présidant la cellule vigilance de la Charente-Maritime, hier matin à La Rochelle, Jacques Chirac a appelé les Français à économiser l'eau, digne de davantage de respect

La culture de l'économie

: Dominique Paries

La cellule vigilance eau est en place depuis le mois d'avril en Charente-Maritime. Lundi matin, elle tenait sa neuvième réunion technique, à La Rochelle, en présence de Jacques Chirac mais aussi de Dominique Bussereau, le ministre de l'Agriculture, et de Nelly Ollin, sa collègue déléguée à l'Environnement.

Avant même l'arrivée du chef de l'Etat, constat était fait de la situation de plus en plus difficile présentée dans le département par le débit des cours d'eau, dont quatorze sont déjà à sec. Celui de la Charente devient très préoccupant. En ce qui concerne l'irrigation agricole, les restrictions se sont multipliées depuis deux mois dans la quasi-totalité des bassins versants, tout prélèvement étant actuellement interdit dans neuf des treize bassins du département.

La Rochelle. Entouré de Nelly Ollin, de Dominique Bussereau et des acteurs de la cellule départementale de l'eau, Jacques Chirac lance un appel à économiser l'eau PHOTO « SUD OUEST »

UFC-Que Choisir

Chirac « choisit d'attendre la pluie »

Jacques Chirac a « choisi d'attendre la pluie » au lieu de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la sécheresse, a estimé hier l'UFC-Que Choisir, qualifiant de « stupéfiante » la déclaration du chef de l'Etat sur le sujet (lire ci-contre), « quand on constate que neuf départements sont classés en situation préoccupante et vingt-sept autres en situation délicate » et que « les restrictions locales d'eau se multiplient ». Soulignant que l'irrigation agricole, « 80 % de la consommation nationale d'eau » en été, est « le premier facteur de sécheresse », l'UFC-Que Choisir juge « fondamental que les pouvoirs publics créent des incitations économiques » amenant tous les usagers, et donc aussi les agriculteurs, à modérer leur consommation.

De l'eau au robinet. Pour autant, l'eau potable ne manque pas et elle ne manquera pas, cet été, en Charente-Maritime. Michel Doublet, le président du Syndicat départemental de l'eau (regroupant 466 des 472 communes du département), l'a assuré, rappelant les investissements réalisés ces derniers mois offrant un potentiel de 19 000 mètres cubes quotidiens supplémentaires cette année.

De plus, un réservoir de un million et demi de mètres cubes garantit désormais l'alimentation de la station de traitement de Saint-Hippolyte. Alors qu'en 2003 on avait frisé la panne sèche au robinet dans les îles (Oléron et Ré), ce risque semble écarté cette année. Avec l'afflux des touristes autour du 14 juillet, l'on est passé d'une consommation départementale de 52 000 mètres cubes/jour (la semaine précédente) à 82 000 mètres cubes/jour entre le 14 et le 16 juillet; dans le même temps, une réserve de 60 000 mètres cubes demeurait disponible.

Ressource et besoins. Pour autant, la situation de pénurie de la ressource globale est mal vécue par de nombreux acteurs. Les agriculteurs irrigants, qui ont diminué d'un tiers leurs surfaces en maïs cette année, regrettent d'être autant montrés du doigt et soumis à des restrictions fort pénalisantes pour leurs revenus. Pêcheurs et écologistes dénoncent cette « agriculture intensive » et des « prélèvements très supérieurs aux ressources disponibles ». « Au total, le département a besoin de 130 millions de mètres cubes/an, alors que ses réserves atteignent à peine 60 millions de mètres cubes », martèle Jacques Fouchier, président de la Fédération départementale de la pêche.

A ses côtés, Jean Rogeon, président de la section régionale ostréicole, dit l'inquiétude des ostréiculteurs et des producteurs de moules de Charron : « Nous avons absolument besoin que l'eau douce coule jusqu'à l'embouchure des rivières ! »

Hier matin, Jacques Chirac a écouté tous ces acteurs de la gestion de l'eau. Il les a félicités de « rechercher dans la concertation les meilleures solutions » pour leur département. Estimant que les agriculteurs avaient « fait preuve de responsabilité » en diminuant les surfaces en maïs irrigué de 30 %, le président de la République a mis l'accent sur « la responsabilité individuelle et collective » dans la gestion de l'eau.

« Respect ». Assurant qu'au plan national « il n'y a pas de préoccupation particulière ni pour l'eau potable, ni pour l'industrie ou la production énergétique », Jacques Chirac a lancé un appel à la vigilance et à l'économie : « Il faut être particulièrement économe dans les usages de l'eau. L'eau doit être traitée avec un peu plus de respect qu'on ne le fait aujourd'hui. Je demande à chacun d'avoir conscience de cette situation et de faire un effort pour limiter une utilisation abusive et non nécessaire de l'eau. »

Et le chef de l'Etat d'inviter les Français aux « gestes citoyens » préconisés par Nicolas Hulot, en prenant conscience d'« une culture d'économie de l'eau qui s'imposera, de plus en plus, dans l'avenir ». Enfin, Jacques Chirac a demandé aux populations, mais aussi aux agriculteurs et aux entrepreneurs, de « respecter les instructions parfois contraignantes élaborées par les préfets ».

En Charente-Maritime, cinquante-huit infractions ont été relevées lors des contrôles du respect des restrictions d'irrigation et trente-huit procès-verbaux ont été dressés.

Les restrictions d'eau touchent déjà la moitié du pays

Cinquante-deux des quatre-vingt-seize départements métropolitains sont concernés par des mesures de restriction d'eau, en raison de la sécheresse. Le déficit en eau touche particulièrement la moitié ouest du pays, la vallée du Rhône et l'Aquitaine, où il atteint jusqu'à 90 % des normales saisonnières, selon le ministère de l'Ecologie. La situation reste largement déficitaire au sud de la Garonne, complète la Diren Midi-Pyrénées (bassin Adour-Garonne), dont le dernier bulletin de veille hydrologique souligne que les cumuls de précipitations restent extrêmement bas sur le Midi-Pyrénées et l'Aquitaine, à l'exception de quelques sites arrosés par des orages ponctuels (Dordogne et Pyrénées-Atlantiques). En Poitou-Charentes, la situation est jugée pire qu'en 1976.

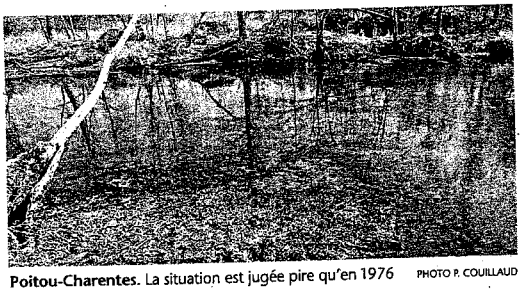

Poitou-Charentes. La situation est jugée pire qu'en 1976 PHOTO P. COUILLAUD

Les arrêtés de restriction d'eau se sont multipliés au cours du mois de juin pour réglementer l'irrigation des cultures et les usages des particuliers. La liste des interdictions varie d'un département à l'autre, d'un bassin à l'autre, de même que la durée des arrêtés.

Les principales mesures de restriction pour les particuliers concernent piscines, lavage des voitures et arrosage des jardins. Six départements de notre région sont concernés.

▶ **Charente.** Le remplissage des piscines est autorisé. En revanche, sont complètement interdits le lavage des voitures hors installation professionnelle et les prélèvements pour remplir ou maintenir à niveau les plans d'eau et les étangs privés. L'arrosage des espaces verts publics et privés est autorisé temporairement de 6 heures à 9 heures et de 20 heures à 22 heures. L'arrosage des terrains de sport, de loisirs et de golf (greens et tee de départ) est autorisé de 23 heures à 5 heures.

▶ **Charente-Maritime.** Remplissage des piscines, lavage des véhicules hors station professionnelle, lavage et rincage des navires de plaisance, lavage des terrasses et façades, à l'exception des chantiers en cours, sont totalement interdits. Est autorisé, de 18 heures à 8 heures, l'arrosage des jardins particuliers, des espaces verts publics ou privés et des terrains de sport et de golf.

▶ **Gers.** L'arrosage des pelouses, le lavage des véhicules et le remplissage des piscines sont interdits à partir d'aujourd'hui 19 juillet.

▶ **Gironde.** L'arrosage des pelouses — sauf terrains de sport ouverts au public —, le lavage des véhicules et le remplissage des piscines sont interdits.

▶ **Landes.** L'interdiction d'arroser les pelouses, de laver les voitures et de remplir les piscines concerne les bassins de la Midouze et du Midou.

▶ **Lot-et-Garonne.** Le remplissage ou la mise à niveau des piscines, le lavage des véhicules, l'arrosage des espaces verts (sauf jardins potagers), le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux sont totalement interdits.

: R. J.